



Communiqué de presse

De nouvelles élections pour la présidence de Bordeaux 3

Suite à l'annulation de l'élection du 23 mars par le tribunal administratif

Le 24 mai 2012, suite à un recours, le tribunal administratif prononçait l'annulation des opérations électorales du 23 mars dernier qui avaient alors conduit Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'université. Dans les jours suivants, le recteur de l'Académie, chancelier des universités nommait Patrice Brun administrateur provisoire afin que puisse être assurée la continuité du fonctionnement de l'institution.

Suite à l'annulation de cette élection, Jean-Paul Jourdan fit appel de la décision du tribunal administratif, assorti d'une demande de sursis à exécution.

Après avoir pris connaissance jeudi 14 juin du long délai prévu par la Cour Administrative d'Appel (susceptible de durer six mois) avant le rendu de cet appel, vendredi 15 juin, Patrice Brun administrateur provisoire, a convoqué le Conseil d'administration réduit aux membres élus (14 enseignants, 5 étudiants, 3 BIATOS), pour le vendredi 29 juin à 9 heures, avec pour unique point à l'ordre du jour, l'élection du président de l'université Bordeaux 3.

Le jugement du tribunal administratif ayant annulé les seules opérations électorales du 23 mars, il n'est donc pas prévu d'ouvrir à nouveau la période d'appel à candidature d'un mois prévue par l'article 4 des statuts de l'université. Les trois candidats à l'élection, MM. Pierre Beylot, Jean-Yves Coquelin, Jean-Paul Jourdan, alors en lice pour la présidence de l'université, sont donc automatiquement candidats.